

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS3148

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« indicateurs »,

insérer les mots :

« et des objectifs à atteindre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure dans le champ du décret des objectifs à atteindre, faute de quoi les indicateurs ne pourront permettre d'œuvrer à une amélioration concrète des conditions d'emploi et d'embauche des salariés âgés de cinquante ans et plus.